

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit : Essential Portfolio Selection – Quintet Earth

Identifiant d'entité juridique : 22210093NP1WWCA3RT32

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

X **Oui**

X Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 52,54 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

X dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

X Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 8,09 %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ----% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le compartiment poursuit un objectif d'investissement durable en visant un objectif environnemental.

- La partie actions du compartiment vise à atténuer le changement climatique. Cet objectif se traduit par un objectif explicite de réduction des émissions de carbone, qui consiste à minimiser les émissions de carbone des scopes 1 et 2 des investissements tout en maintenant des rendements financiers compétitifs.

L'objectif de durabilité pour la partie actions du compartiment est mesuré par une réduction des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2) exprimée en tonnes de carbone estimées par unité d'investissement, sur la base des données fournies par MSCI ESG CarbonMetrics et calculées pour les compartiments et l'indice de référence (MSCI World).

- La partie obligataire du compartiment a également pour objectif d'atténuer le changement climatique. Cet objectif se manifeste par l'utilisation exclusive d'obligations vertes de l'indice MSCI Bloomberg Green Bond. Pour que les obligations vertes soient éligibles à l'indice, leur produit doit appartenir à une ou plusieurs des catégories suivantes : énergies alternatives, adaptation au climat, efficacité énergétique, bâtiments écologiques, prévention et contrôle de la pollution et eau durable.

L'objectif de durabilité pour la partie obligataire du compartiment est mesuré par les émissions de gaz à effet de serre (carbone évitées) exprimées en tonnes de carbone estimées par unité d'investissement, sur la base des données fournies par iShares et calculées pour l'indice de référence uniquement.

En outre, le compartiment utilise les indicateurs de durabilité suivants :

- Conformité des entreprises détenues avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies en % des investissements.

- Participation d'entreprises détenues à des armes controversées (mines antipersonnel, armes biologiques, armes à sous-munitions, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires lorsque la participation des entreprises détenues concerne des pays qui ne sont pas signataires du Traité de non-prolifération (TNP)) en % des investissements.

- Pour les obligations vertes :

- Pourcentage d'investissements qui ne sont pas conformes aux principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA).

- Pourcentage des investissements non inclus dans l'indice MSCI Bloomberg Green Bond.

Les informations ci-dessus sont basées sur les investissements du compartiment au 31 décembre 2022, à l'exception de la composante obligataire, pour laquelle les seules informations disponibles fournies par iShares étaient au 4 mai 2022. À la date du présent document, il n'est pas clair si ces informations doivent être calculées sur la base des investissements réalisés à la fin de la période de référence ou à plusieurs dates au cours de la même période. Selon toute orientation réglementaire future, d'autres dates de mesure pourraient être utilisées pour les calculs dans la déclaration des périodes de référence futures.

Compte tenu des modifications apportées à la réglementation SFDR et des caractéristiques spécifiques du compartiment qui réplique passivement la moitié des obligations vertes mondiales MSCI Bloomberg et de l'indice MSCI World Low Carbon Target avec un tracking error maximal de 0,25 %, il n'est pas possible d'ajuster de manière significative la composition

des indices répliqués pour se conformer à l'article 9 du SFDR Exigences. La société a reconnu que le sous-comiténe répondait plus aux exigences, de sorte que le protocole a été proposé au régulateur de divulguer en vertu de l'article 8 le 31 octobre 2022. Cette proposition a été approuvée par le régulateur le 1er janvier 2023.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- L'objectif de durabilité pour la partie fonds propres du sous-fondsest mesuré par une réduction des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2) exprimée en tonnes de carbone estimées par unité d'investissement, et calculée pour le compartiment et l'indice de référence (MSCI World).

Au 31 décembre 2022, la part actions du compartiment émettait 29,1 tonnes de carbone par million de dollars investis tandis que les valeurs constitutives du MSCI World émettaient 79,9 tonnes de carbone par an par million de dollars investis, soit une intensité carbone inférieure de 63,6% pour les actions détenues dans le compartiment par rapport à l'indice.

- L'objectif de durabilité pour la partie obligataire du sous-fondsest mesuré par les émissions de gaz à effet de serre (carbone évitées) exprimées en tonnes de carbone estimées par unité d'investissement, sur la base des données fournies par iShares et calculées pour l'indice de référence uniquement.

Au 4 mai 2022, l'indice obligataire de référence (MSCI Bloomberg Global Green Bonds) a évité des émissions de carbone de 2 619 tonnes par an par million de dollars investis.

- Respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies par les entreprises détenues, en % des investissements. 98,09 %

- Participation d'entreprises détenues à des armes controversées (mines terrestres, armes biologiques, armes à sous-munitions, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires lorsque les entreprises détenues sont impliquées dans des pays qui ne sont pas signataires du Traité de non-prolifération (TNP)) en % des investissements. 98,59 %

- Pourcentage d'investissements obligataires qui ne sont pas conformes aux principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA). (0%)

- Pourcentage des placements obligataires non inclus dans l'indice MSCI Bloomberg Green Bond (0%)

L'alignement des investissements du sous-marinsur l'Accord de Paris a été réalisé en investissant la moitié dans des obligations vertes, ce qui a permis d'éviter un total de 29,1 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par million de dollars investis. L'autre moitié du compartiment a été investie dans des actions qui émettaient 63,6 % moins de gaz à effet de serre que la moyenne de l'indice MSCI World. En outre, les émissions de gaz à effet de serre de la composante fonds propres de la sous-sectionont été entièrement compensées par l'achat de VERs (Voluntary Emission Reduction) auprès de Myclimate (organisation à but non lucratif) correspondant à 3'883 tonnes de CO2 émises par les actions détenues tout au long de l'année 2022 pour un montant de CHF 77'760 entièrement financé par la société de gestion.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Sans objet

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Pour être considérés comme des investissements durables, un certain nombre d'exigences doivent être remplies, y compris divers critères liés à la notion de dommage significatif. Par conséquent, les investissements doivent atteindre des seuils spécifiques d'effets négatifs et doivent être réalisés conformément aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour les investissements durables réalisés, les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été pris en compte afin de garantir que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative aux objectifs environnementaux et sociaux. Les principaux effets négatifs (« PAI ») de l'annexe I, tableau 1, du règlement délégué (UE) 2022/1288 SFDR ont été pris en compte dans le cadre de l'évaluation des dommages non significatifs. Lorsque suffisamment de données solides ou d'approximations étaient disponibles, des seuils précis ont été appliqués aux IPA des entreprises pour évaluer les dommages importants. Les investissements devaient rester en dessous de ces seuils afin de ne pas causer de préjudice significatif.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Pour assurer l'alignement avec les Principes directeurs de l'ONU et de l'OCDE, nous utilisons des recherches menées par un prestataire externe spécialisé. Cette recherche fournit une opinion sur la question de savoir si une entreprise enfreint ou risque de violer un ou plusieurs des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des chapitres correspondants des Principes directeurs de l'OCDE et des Principes directeurs des Nations Unies connexes. Lorsqu'une entreprise était en infraction, cela a été considéré comme un préjudice important et ces investissements n'ont donc pas été considérés comme des investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a examiné les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en utilisant une combinaison de méthodes. Une série d'impacts négatifs ont été évités à l'avance par le compartiment grâce aux critères d'exclusion liés aux domaines où les impacts négatifs ont été jugés trop élevés pour pouvoir être investis par le compartiment.

En outre, pour les investissements que le compartiment a réalisés, le compartiment a atténué davantage les impacts négatifs grâce à des engagements structurés avec les émetteurs (lorsque cela est possible et faisable) et au vote (lorsque cela est possible et faisable). Enfin, lorsque le compartiment investissait dans des fonds de tiers, il s'agissait de fonds qui (lorsque cela était possible et faisable) avaient une politique officielle sur la façon dont ils traitaient les principales répercussions négatives sur les facteurs de durabilité.

Pour plus d'informations sur la façon dont le compartiment a géré les impacts négatifs par le vote et l'engagement, veuillez consulter le rapport sur l'actionnariat actif de Quintet.

Kredietrust est une filiale de Quintet Private Bank S.A.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01/01/2022 - 31/12/2022

Investissements les plus importants		Secteur	% Assets	Pays
US0378331005	Apple Inc Reg	Matériel et équipement technologiques	2.31%	ÉTATS-UNIS
	France 1,75% OAT			
FR0013234333	17/25.06.39	Sans objet	1.95%	FRANCE
US5949181045	MICROSOFT CORP	Logiciels & Services	1.80%	ÉTATS-UNIS
US0231351067	Amazon.com inc.	Distribution	1.04%	ÉTATS-UNIS
EU000A3K4C42	Union européenne 0,4%	Sans objet	0.84%	Le
	21/04.02.37			
GB00BM8Z2S21	Royaume-Uni 0,875%	Sans objet	0.76%	GRANDE-BRETAGNE
	21/31.07.33			
BE0000346552	Belgique 1.25% OLO Ser 86	Sans objet	0.68%	BELGIQUE
	Reg S 18/22.04.33			
FR0014002JM6	France 0.5% 144A	Sans objet	0.68%	FRANCE
US02079K3059	ALPHABET INC	Logiciels & Services	0.65%	ÉTATS-UNIS
NL0013552060	Pays-Bas 0,5% Reg S	Sans objet	0.63%	PAYS-BAS
	19/15.01.40			
IT0005438004	Italie 1,5% 144A	Sans objet	0.62%	ITALIE
US88160R1014	TESLA INC	Automobiles et composants	0.62%	ÉTATS-UNIS
US02079K1079	ALPHABET INC	Logiciels & Services	0.59%	ÉTATS-UNIS
US4781601046	Johnson & Johnson	Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	0.47%	ÉTATS-UNIS
DE0001030732	Allemagne 0% 21/15.08.31	Sans objet	0.47%	ALLEMAGNE

Les informations du tableau ci-dessus sont basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre 2022. Selon toute orientation réglementaire future, d'autres dates de mesure pourraient être utilisées pour les calculs dans la déclaration des périodes de référence futures.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

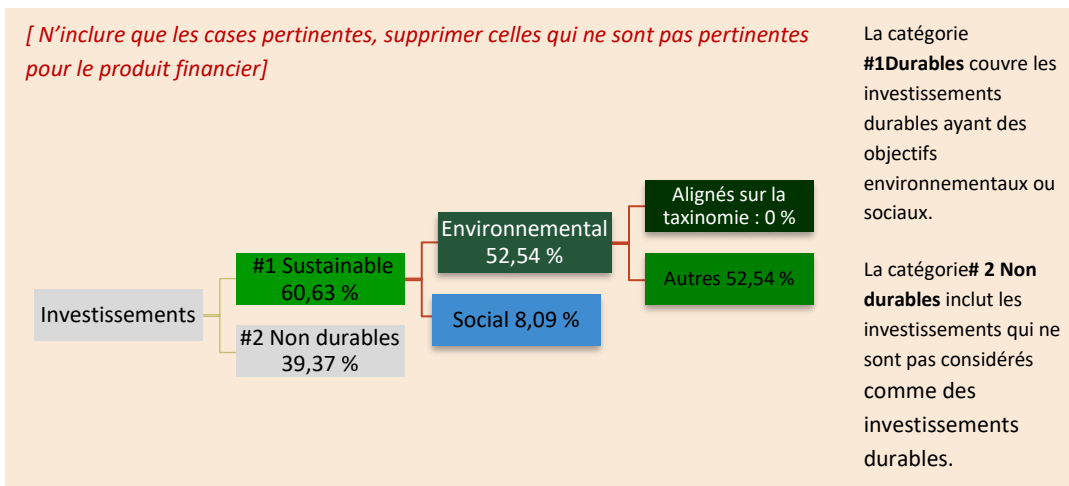
La part des investissements durables réalisés par le sous-marine est de 60,63%.

Les informations contenues dans cette section sont basées sur les investissements de la sous-section au 31 décembre 2022. Au moment de la rédaction du présent rapport, on ne sait pas à combien de dates de mesure cette information doit être calculée. Selon toute orientation réglementaire future, d'autres dates de mesure pourraient être utilisées pour les calculs dans la déclaration des périodes de référence futures.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

60,63 % des investissements étaient durables. La partie restante des placements était liée à des produits dérivés détenus à des fins de diversification et de couverture, ainsi qu'à des liquidités détenues à des fins de liquidité auxiliaire. La proportion d'investissements non durables dans le sous-financement était de 39,37%.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur d'activité	Secteur Sub	Assets (%)
Automobiles et composants	Automobiles	1.20%
Automobiles et composants	Pièces automobiles	0.03%
Automobiles et composants	Pneus	0.01%

Banques	Banques diversifiées	9.29%
Banques	Banques de développement	7.13%
Banques	Banques régionales	1.39%
Banques	Épargne et hypothèques	0.59%
Biens d'équipement	Aérospatiale et défense	0.74%
Biens d'équipement	Conglomérats	0.53%
Biens d'équipement	Machine agricole	0.13%
Biens d'équipement	Matériel électrique	0.62%
Biens d'équipement	Machines industrielles	0.80%
Biens d'équipement	Négoce et distribution	0.37%
Biens d'équipement	Construction non résidentielle	0.16%
Biens d'équipement	Produits de construction	0.26%
Biens d'équipement	Machinerie lourde et camions	0.03%
Services commerciaux et professionnels	Services RH	0.09%
Services commerciaux et professionnels	Services de soutien aux entreprises	0.17%
Services commerciaux et professionnels	Recherche et conseil	0.20%
Services commerciaux et professionnels	Services de sécurité et établissements correctionnels	0.03%
Services commerciaux et professionnels	Entretien des installations	0.01%
Biens de consommation durables et vêtements	Vêtements de luxe	0.44%
Biens de consommation durables et vêtements	Chaussure	0.17%
Biens de consommation durables et vêtements	Électronique grand public	0.13%
Biens de consommation durables et vêtements	Home building	0.12%
Biens de consommation durables et vêtements	Jouets et articles de sport	0.02%
Biens de consommation durables et vêtements	Appareils électroménagers	0.01%
Services aux consommateurs	Services aux consommateurs	0.00%
Services aux consommateurs	Restaurant	0.53%
Services aux consommateurs	Voyages, hébergement et divertissement	0.12%
Services aux consommateurs	Casinos et jeux	0.15%
Finances diversifiées	Exploitations multisectorielles	0.58%
Finances diversifiées	Banque d'investissement et courtage	0.58%
Finances diversifiées	Échanges financiers et services de données	0.44%
Finances diversifiées	Services de gestion et de garde d'actifs	0.99%
Finances diversifiées	Crédit à la consommation	0.42%
Finances diversifiées	FPI hypothécaires	0.18%
Énergie	Équipement pétrolier et gazier	0.65%
Énergie	Exploration et production pétrolières et gazières	0.55%
Énergie	Stockage et transport de pétrole et de gaz	0.91%
Énergie	Raffinage et commercialisation du pétrole et du gaz	0.05%
Énergie	Pétrole et gaz intégrés	0.10%
Vente au détail d'aliments et de produits de base	Commerce de détail alimentaire	0.77%
Vente au détail d'aliments et de produits de base	Vente au détail de médicaments	0.04%
Vente au détail d'aliments et de produits de base	Distribution alimentaire	0.03%
Aliments, boissons et tabac	Boissons gazeuses	0.66%
Aliments, boissons et tabac	Aliments emballés	0.70%
Aliments, boissons et tabac	Tabac	0.58%
Aliments, boissons et tabac	Bière, vins et spiritueux	0.39%
Équipements et services de soins de santé	Gestion des soins de santé	0.93%

Équipements et services de soins de santé	Dispositifs médicaux	1.08%
Équipements et services de soins de santé	Installations médicales	0.08%
Équipements et services de soins de santé	Fournitures médicales	0.18%
Équipements et services de soins de santé	Services de TI dans le domaine de la santé	0.04%
Équipements et services de soins de santé	Services médicaux	0.10%
Équipements et services de soins de santé	Distribution médicale	0.02%
Ménages et produits personnels	Produits personnels	0.79%
Ménages et produits personnels	Produits ménagers	0.17%
Assurance	Assurance de personnes	1.03%
Assurance	Courtiers d'assurance	0.25%
Assurance	Services d'assurance diversifiés	0.72%
Assurance	Assurance de dommages	0.52%
Assurance	Réassurance	0.11%
Matériaux	Gaz industriels	0.21%
Matériaux	Mines de métaux diversifiés	0.44%
Matériaux	Produits chimiques de base	0.20%
Matériaux	Produits chimiques agricoles	0.21%
Matériaux	Produits chimiques de spécialité	0.66%
Matériaux	Papier et pâte à papier	0.23%
Matériaux	Or	0.14%
Matériaux	Acier	0.08%
Matériaux	Extraction de métaux précieux	0.05%
Matériaux	Matériaux de construction	0.08%
Matériaux	Emballage en papier	0.03%
Matériaux	Emballages en métal et en verre	0.05%
Matériaux	Produits chimiques diversifiés	0.01%
Médias et divertissement	Films et divertissements	0.33%
Médias et divertissement	Édition	0.11%
Médias et divertissement	Publicités	0.09%
Médias et divertissement	Câble et satellite	0.03%
Médias et divertissement	Radiodiffusion	0.03%
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	Produits pharmaceutiques	3.21%
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	Équipement et services de laboratoire	0.63%
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	Biotechnologie	0.94%
Immobilier	FPI	2.77%
Immobilier	Gestion immobilière	1.13%
Immobilier	Immobilier diversifié	0.21%
Immobilier	Développement immobilier	0.05%
Distribution	Commerce de détail en ligne et marketing direct	0.78%
Distribution	Vente au détail de bricolage	0.51%
Distribution	Vêtements de détail	0.29%
Distribution	Magasins	0.22%
Distribution	Commerce de détail automobile	0.11%
Distribution	Commerce de détail spécialisé	0.05%
Distribution	Distribution	0.03%
Distribution	Commerce de détail de produits électroniques	0.01%

Semi-conducteurs et équipements semi-conducteurs	Conception et fabrication de semi-conducteurs	1.64%
Semi-conducteurs et équipements semi-conducteurs	Équipement semi-conducteur	0.51%
Logiciels & Services	Logiciels d'entreprise et d'infrastructure	2.98%
Logiciels & Services	Logiciels et services Internet	1.95%
Logiciels & Services	Traitement des données	1.23%
Logiciels & Services	Conseil en TI	0.52%
Logiciels & Services	Logiciel de divertissement	0.26%
Matériel et équipement technologiques	Matériel technologique	2.26%
Matériel et équipement technologiques	Équipement de communication	0.34%
Matériel et équipement technologiques	Équipement électronique	0.18%
Matériel et équipement technologiques	Composants électroniques	0.19%
Matériel et équipement technologiques	Distribution de la technologie	0.02%
Services de télécommunication	Services de télécommunication	1.55%
Transport	Transport ferroviaire	1.10%
Transport	Fret aérien et logistique	0.39%
Transport	Camionnage	0.33%
Transport	Aéroports	0.18%
Transport	Autoroutes et chemins de fer	0.28%
Transport	Livraison	0.09%
Utilitaires	Services publics d'électricité	4.58%
Utilitaires	Multi-utilitaires	2.36%
Utilitaires	Services d'eau	0.18%
Utilitaires	Production et négociants indépendants d'électricité	0.59%
Utilitaires	Production d'énergie renouvelable	0.19%
Utilitaires	Services publics de gaz	0.05%

Pour les expositions suivantes, les secteurs économiques ne sont pas applicables et ne sont donc pas inclus dans le tableau ci-dessus: 15,18% de l'exposition aux émetteurs souverains et 6,89% des autres expositions.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements globaux du compartiment dans les activités économiques alignées sur le règlement taxonomique de l'UE était de 0 % (La proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux définis dans la taxinomie de l'UE était la suivante:

a) Atténuation des changements climatiques: 0

b) Adaptation aux changements climatiques: 0

Pour les objectifs suivants de la taxinomie de l'UE, les critères d'examen technique permettant de déterminer si une activité économique apporte une contribution substantielle à ces objectifs n'ont pas encore été adoptés par la Commission européenne. Le sous-comité n'est donc pas en mesure d'évaluer si des investissements conformes à ces objectifs ont été réalisés:

c) L'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines

d) Transition vers une économie circulaire

e) Prévention et réduction de la pollution

f) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les chiffres publiés, conformément aux lignes directrices réglementaires, signifient que la sous-section n'a pas été en mesure de collecter des informations fiables et complètes sur la proportion d'alignement taxonomique des entreprises détenues. Quintet a décidé de ne pas s'appuyer dans ses divulgations d'alignement taxonomique sur des informations équivalentes basées sur des évaluations et des estimations.

La conformité du produit financier avec les exigences de la taxinomie de l'UE n'était pas soumise à l'assurance fournie par un auditeur externe.

Le produit financier avait une exposition de 19,44% aux émetteurs souverains. La raison de ces expositions souveraines est liée à des considérations de risque et de diversification. Pour ces expositions souveraines, il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure elles contribuent à des activités économiques durables sur le plan environnemental.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

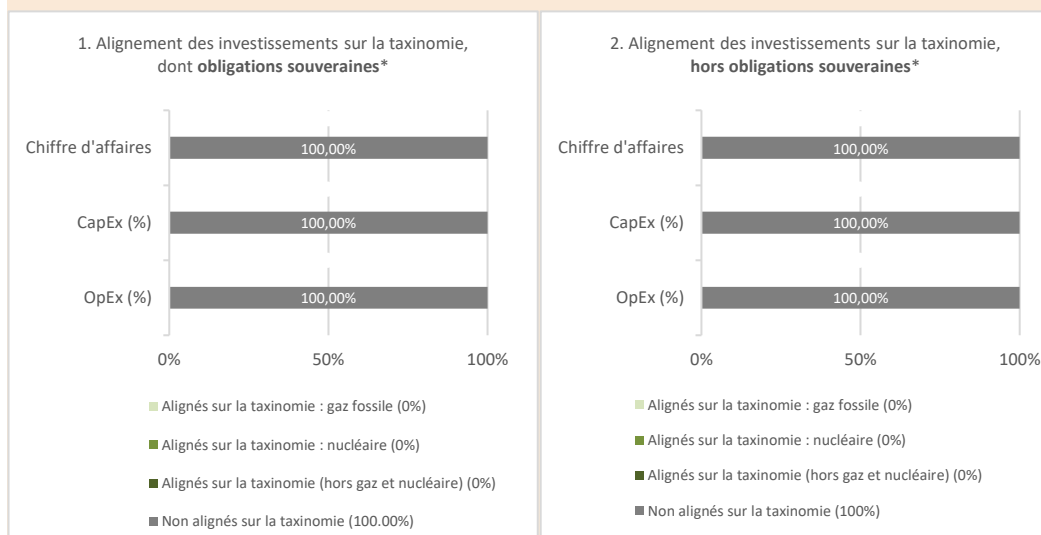
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets applicables aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- les **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 80,56 % des investissements totaux

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités de transition au cours de la période de référence était de 0 %. La part des investissements réalisés dans les activités habilitantes au cours de la période considérée était de 0 %.

Pour 20,85% des investissements du compartiment, il n'y avait pas de données pertinentes en raison de la nature des investissements tels que les obligations souveraines et les liquidités ou de l'absence de données.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 52,54 %.

Le compartiment a réalisé des investissements durables dans des activités économiques qui ne sont pas alignées sur la taxinomie, car le compartiment visait à réaliser des investissements durables liés à des objectifs environnementaux sans s'efforcer spécifiquement de faire des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements sociaux durables était de 8,09%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durable » étaient de 39,37%. Cette partie des placements a été effectuée à des fins de diversification ou de couverture du portefeuille et comprenait également les liquidités détenues à titre accessoire. Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales pour les produits dérivés et la liquidité en raison de la nature de ces instruments.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Comme le sous-indice réplique passivement l'indice MSCI World Low Carbon Target pour 50 % de sa composition et l'indice MSCI Bloomberg Global Green Bond pour les 50 % restants, la sélection des investissements a été principalement déterminée par la composition des deux indices. Le gérant a analysé les titres détenus ou à acheter et a exclu les sociétés qui enfreignaient les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Il a également exclu les entreprises impliquées dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes biologiques, armes à sous-munitions, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires, et sociétés ayant des liens avec des pays non signataires du Traité de non-prolifération (TNP).

En outre, les sociétés détenues par le compartiment devaient se conformer à de bonnes pratiques de gouvernance. Cela a été évalué au niveau de chaque entreprise, pour laquelle le compartiment a utilisé des données et des recherches externes spécialisées. Dans la mesure du possible, compte tenu de la minimisation des erreurs de suivi, le gestionnaire a exclu les émetteurs non conformes (1,40% des investissements du compartiment enfreignaient le principe de bonne gouvernance au 31 décembre 2022).

Compte tenu des modifications apportées à la réglementation SFDR et des caractéristiques spécifiques du compartiment qui réplique passivement la moitié des

obligations vertes mondiales MSCI Bloomberg et de l'indice MSCI World Low Carbon Target avec une tracking error maximale de 0,25 %, il n'est pas possible d'ajuster de manière significative la composition des indices répliqués pour se conformer à l'article 9 Exigences SFDR. La société a reconnu que le sous-comiténe répondait plus aux exigences, de sorte que le protocole a été proposé au régulateur de divulguer en vertu de l'article 8 le 31 octobre 2022. Cette proposition a été approuvée par le régulateur le 1er janvier 2023.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Sans objet

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?*

Sans objet

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.